

24Heures 10.02.2017 - Courrier des lecteurs

Résidences secondaires
Citadin amoureux des montagnes
valaisannes

A propos de l'article intitulé «Intégrer les citadins pour dynamiser la montagne» (24 heures du 8 février 2017).

Citadin vaudois, je suis propriétaire d'un chalet dans le val Ferret (VS). J'ai voté pour la Lex Weber. Je suis persuadé que les Valaisans auraient pu mieux influencer le vote s'ils avaient mieux communiqué les démarches de limitation de constructions déjà adoptées à l'époque par certaines communes valaisannes. Simon Epiney, député de droite, avait déjà averti le Grand Conseil valaisan d'agir dans ce sens pour éviter qu'on ne leur impose une loi de l'extérieur.

Si j'ai voté pour la Lex Weber, c'est que, premièrement, le paysage est le premier atout touristique des communes de montagne, et que, deuxièmement, par voie de conséquence, la problématique des lits froids révèle l'abcès de cette thématique alpine.

C'est la raison pour laquelle je salue l'initiative d'Avenir Suisse qui veut valoriser les logements existants dans les régions de montagne. Excellente idée pour l'industrie du tourisme et pour les entreprises de construction qui souffrent par trop du manque de souplesse de la Lex Weber.

Mais ce qui me réjouit davantage, comme amoureux des montagnes valaisannes, c'est l'idée d'une meilleure considération de l'opinion des propriétaires citadins de résidence secondaire dans les régions de montagne.

Pour cette même raison, je trouve inacceptables les propos de Yannick Buttet (PDC/VS), qui considère le propriétaire de résidence secondaire en Valais comme désintéressé au développement local et qui le caricature comme un épicurien égoïste. C'est une aberration dans la plupart des cas. J'en suis témoin pour ce qui se passe dans le val Ferret.

Les propos de M. Buttet ne servent pas le Valais. Quand considérera-t-il enfin que les propriétaires de résidence secondaire dans son canton sont ses alliés et non pas ses ennemis?

Jean-Marie Christen, La Tour-de-Peilz